

Département de l'Oise
COMMUNE de MORLINCOURT
27 place de la Mairie
60400 MORLINCOURT

Envoyé en préfecture le 28/02/2019
Reçu en préfecture le 28/02/2019
Affiché le 
ID : 060-216004267-20190225-2019_10-DE

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE MORLINCOURT

LUNDI 25 FEVRIER 2019

2019 - 010

Date de convocation : 18/02/2019

Nombre de Conseillers :

en exercice : 10 en présence : 8 votants : 8

L'an deux mil dix-neuf, le vingt-cinq du mois de février à vingt heures trente, les membres composant le Conseil Municipal de Morlincourt se sont réunis au lieu ordinaire de leur séance, sous la présidence de Monsieur Daniel CHARLET, Maire.

Etaient présents : D. CHARLET, P. FRASQUET, C. FORMONT, P. LEFEBVRE, M.A. DUPUIS, R. LETOMBE, C. CAPELLE, V. LEROY

Absents excusés : M. DEGAUCHY, F. LOIFERT

Absents non excusés : /

Procurations : M. DEGAUCHY donne procuration à P. LEFEBVRE

Le secrétariat a été assuré par : C. CAPELLE

DELIBERATION N°10 : TARIFS DES LOGEMENTS COMMUNAUX

Le Maire rappelle que les logements communaux sont loués vides et mensuellement au prix fixé à :

- 375€ pour le logement communal du bas
- 415€ pour le logement communal du haut


Le Conseil Municipal propose d'augmenter uniquement le prix du loyer du logement communal du haut de 5,00€ à partir du 01/06/2019 soit le loyer à :

- 375€ pour le logement communal du bas
- 420€ pour le logement communal du haut

Après délibération et à la majorité, le Conseil Municipal décide d'appliquer les tarifs précisés ci-dessus pour la location de ces logements à compter du 01/06/2019.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme, le 25 février 2019.

Le Maire

Daniel CHARLET
